

Nom de famille :

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)



Prénom (s) :

Centre
d'épreuves :

Concours/Examen : ELEVÉ IAE

Épreuve : 1 RAPPORT

N° sujet :

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

DDETSPP des Landes

Adresse

A (ville), le (date)

A l'attention du préfet du département des Landes

Objet : Rapport sur les enjeux et les impacts de l'influenza aviaire sur la filière palmipèdes gras.

Les échanges internationaux favorisent l'émergence d'épizooties, c'est-à-dire la diffusion de maladies affectant les animaux. L'élevage est particulièrement sensible, comme en attestent les crises sanitaires successives : l'ESB (encéphalite spongiforme bovine) ou crise de la "vache folle", et plus récemment la PHE (maladie hémorragique chez les bovins). L'influenza aviaire (IA), aussi connue sous le nom vernaculaire de grippe aviaire, en est un autre exemple marquant et d'actualité. Cette maladie affecte fortement les filières avicoles en général, et la filière palmipède gras en particulier.

En quoi les impacts de l'IA Hautement Pathogène (IAHP) dans la filière palmipèdes gras imposent de mettre en place des dispositifs de maîtrise de la maladie et de soutien à la filière ?

Ce rapport présentera en première partie le panorama de la filière palmipèdes gras en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes. La deuxième partie décrira la maladie et les dispositifs visant à la maîtriser. Enfin la troisième partie détaillera les impacts de l'IAHP sur la filière et les mesures de soutien et d'adaptation.

I. Panorama de la filière palmipèdes gras, concentrée dans la région Nouvelle Aquitaine et le département des Landes

La filière palmipèdes gras se concentre dans l'ouest de la France, notamment dans le département des Landes.

La filière palmipèdes gras concerne l'élevage de volailles destinées à la production de foie gras. L'espèce très majoritaire est le canard qui présente l'avantage de pouvoir valoriser la viande en plus du foie. L'autre espèce est l'oie, mais qui reste minoritaire car sa viande est moins valorisable. La filière, définie comme la succession des acteurs autour d'une même matière brute jusqu'au produit fini, rassemble : les sélectionneurs (qui permettent de produire les animaux reproducteurs), les accouvoirs (pour produire œufs puis canetons), les éleveurs, les abatteurs, (R en Nouvelle Aquitaine).

les transformateurs jusqu'au consommateur final.

La filière palmipède gras se concentre dans la région Nouvelle Aquitaine (50% des exploitations de canard gras) et dans le département des Landes (plus du tiers des exploitations de canard gras de la région) où la densité de canard peut atteindre plus de 1000 canard gras / km².

Cette filière se caractérise par des exploitations spécialisées (80% du cheptel régional est élevé dans des exploitations dont c'est l'activité majeure). Même si les très petites exploitations (moins de 50 canards) représentent 25% des exploitations de la région, la majorité ont plus de 100 canards (environ 60%).

La filière se distingue par l'importance de la vente en circuit court (maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur final) : plus de 10% des exploitations commercialisent via ce canal.

Un marqueur fort de la filière est la production sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) : Indication Géographique Protégée, garantissant qu'au moins une partie de la production (et/ou transformation) a lieu dans l'aire géographique délimitée; et Label Rouge (LR) garantissant une qualité organoleptique supérieure en comparaison de produit standard. Ces SIQO sont associés à des cahiers des charges imposant l'accès des volailles au plein air.

Du point de vue économique, la filière est source d'emplois, par exemple 2300 équivalent temps plein en production. La Nouvelle

Aquitaine présente un excédent brut par unité de travail non salarié.

supérieur à la moyenne nationale. En terme de commerce extérieur, les échanges ont principalement lieu au sein de l'Union Européenne, et le solde bien qu'encore excédentaire tend à se réduire fortement et à s'équilibrer.

La filière palmipède gras est donc d'importance en Nouvelle Aquitaine et dans les Landes. A ce titre, elle subit fortement l'IAHP.

II - La maladie IAHP nécessite un dispositif de maîtrise contraignant.

L'IAHP (Influenza Aviaire Hautement Pathogène) est une maladie virale affectant les volailles qui a amené le gouvernement à mettre en place une série de mesures.

A / Les palmipèdes, espèce asymptomatique de l'IAHP

L'IA est un virus affectant les volailles. Selon leur pathogénicité, deux types sont à distinguer : IAHP (hautement pathogène) et IAFP (faiblement pathogène). Ce virus est transmis par les fientes d'animaux malades via par exemple le matériel, les chaussures... Malheureusement les virus dans les fientes ne peuvent être désinfectés, et ne sont sensibles qu'au traitement thermique (hors nettoyage). Les palmipèdes sont asymptomatiques : ils ne présentent pas de symptôme mais sont porteurs sains et peuvent contaminer à leur tour. La gestion de l'IAHP pour les palmipèdes doit donc être réfléchie avec les autres espèces, notamment les gallinacées (poulets) qui elles sont gravement malades.

Nom de famille :

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)

R A U L E T

Prénom(s) :

N E G A N E

Centre
d'épreuves :

CA CHAN

Né(e) le :

23 / 01 / 1991

15 / 20

Concours/Examen : ELEVE IAE

Épreuve : 1. RAPPORT

N° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

(lésion pulmonaire, chute ponte et développement musculaire),
avec une mortalité forte (> 40% en une journée).

En France, les souches d'IAHP ne sont pas transmissibles aux
humains, mais des cas existent dans le monde, ce qui renforce
l'importance de la maîtrise de la maladie et des contaminations.

B/ Un dispositif de maîtrise contraignant

L'IAHP est une maladie dont la notification est obligatoire
aux autorités, pour en assurer le suivi. Outre les instructions
de prophylaxie (nettoyage, désinfection, limitation des contacts
dans les élevages avec l'extérieur), un dépistage est obligatoire
chez les palmipèdes reproducteurs. En cas de détection de la
maladie, des abattages sanitaires préventifs sont réalisés dans
la zone à risque, et les volailles restent confinées en bâtiment.

Une campagne de vaccination (seulement pour les palmipèdes) a
été lancée pour au moins un an à compter du 1^{er} octobre

5.18..

2023 sur tout le territoire métropolitain. Ce plan de vaccination est associé à une restriction des mouvements : seuls les volailles vaccinées et testées négatives peuvent être déplacées.

Toutes ces mesures ont un impact fort et négatif sur la production de la filière palmipèdes, ce qui amène les autorités à mettre en place des mesures de soutien et d'adaptation.

III Des impacts majeurs sur la filière nécessitant du soutien et de l'adaptation

Les impacts liés aux mesures de maîtrise de l'IAHP sont importants. Les autorités doivent accompagner à court et moyen terme et anticiper l'adaptation nécessaire à plus long terme.

A / Des impacts visibles et forts

Les abattages liés à la prévention des contaminations a conduit à une chute spectaculaire de la production : - 50% des volumes entre 2015 et 2016. Cette baisse de la production a engendré une baisse des volumes et donc selon la loi de l'offre et de la demande, une augmentation du prix du foie gras, mais pas suffisamment pour éviter les pertes économiques. Les frais vétérinaires ont également un impact. La baisse de production a conduit d'une part à

une tension sur l'approvisionnement en canetons, et d'autre part à l'arrêt des activités par exemple en abattoir ou transformateur. La qualité d'image du foie gras du Sud Ouest est également entachée puisque l'accès au plein air est entré dans le cadre du confinement, et ce même pour les volailles IBP et / ou LR. L'impact psychologique sur les éleveurs est non-négligeable.

B) Des mesures de soutien en urgence et des mesures d'adaptation sur le long terme

Face aux coûts économiques de la crise sanitaire, un dispositif d'indemnisation est proposé aux éleveurs, sous condition de respect des règles sanitaire, depuis décembre 2021. En 2023, le montant prévisionnel d'indemnisation national était de 1,1 milliards d'euros. De même le plan de vaccination sera majoritairement financé par l'Etat, à hauteur de 85%. L'Etat prévoit de soutenir et homogénéiser la répartition des canetons sur le territoire national. Enfin, des dispositifs d'activité partielle permettent d'accompagner la chute d'activité professionnelle.

A plus long terme, il s'agit de proposer des réflexions permettant l'adaptation de la filière et donc sa résilience face aux crises sanitaires. La vaccination a été lancée pour les palmipèdes et pour un an. Malgré le coût que cela représenterait, un vaccin pourrait être envisagé pour les gallinacées, plus nombreuses que les palmipèdes, mais surtout plus sensibles. Une réflexion

et une programmation à long terme serait utile. De plus de nouvelles pratiques d'élevage, par exemple misant sur la déconcentration des exploitations, pourraient être encouragées étant qu'un outil de lutte contre la dissémination du virus.

L'IAHP est une maladie provoquant de graves symptômes sur les gallinacées. Les palmipèdes sont source de contamination et à ce titre soumis à des mesures strictes de maîtrise de la maladie. Les mesures engendrent pertes de production, pertes économiques, désorganisation de la filière. Des mesures de soutien (indemnisation, facilité de travail) sont mises en place dans l'immédiat, mais des réflexions pour l'évolution de la filière sont à entamer afin d'améliorer la résilience de cette filière. Un outil indispensable est donc l'appui à la recherche, tant pour la maîtrise du virus que pour la transition agroécologique des élevages.